

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONT DE MARSAN - 4002 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 13/09/2024 - 3487 - 2019 B 00450 - 853 897 981 - A LOLO
PLOMBERIE

ALOLO

886

AVENUE DE LATECOERE
40600 BISCARROSSE

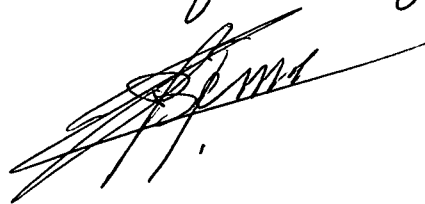
BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

édité le 27/03/2024

copie certifiée conforme



le 13/09/2024
B 3687/2024

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 27/03/2024

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		14 941	4 260	10 681	8,93	12 425	10,02
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		180		180	0,15	180	0,15
TOTAL (I)		15 121	4 260	10 861	9,08	12 605	10,16
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements		8 923		8 923	7,46	4 615	3,72
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis		67 329		67 329	56,32	74 590	60,13
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		11 515		11 515	9,63	7 375	5,94
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs		8		8	0,01	8	0,01
. Personnel		3 200		3 200	2,68		
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		5 828		5 828	4,87	9 278	7,48
. Autres							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		11 891		11 891	9,95	15 587	12,56
Charges constatées d'avance							
TOTAL (II)		108 693		108 693	90,92	111 453	89,84
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		123 814	4 260	119 554	100,00	124 058	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 500)	500	500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	0,42	0,40
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	35 853	22 382
	29,99	18,04
Résultat de l'exercice	14 647	13 471
	12,25	10,86
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	51 000	36 353
	42,66	29,30
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	13 141	18 681
. Découverts, concours bancaires	10,99	15,06
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		794
		0,64
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	39 969	45 908
	33,43	37,01
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 883	14 052
	6,59	11,33
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	1 520	2 543
. Organismes sociaux	1 726	1 762
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 585	2 377
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 684	729
. Etat, obligations cautionnées		0,59
. Autres impôts, taxes et assimilés	46	858
	0,04	0,69
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	68 554	87 705
	57,34	70,70
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	119 554	124 058
	100,00	100,00

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/07/2024

Le 26/07/2024,
à 15,

Monsieur LAURENT BEME, associé unique de la société **ALOLO PLOMBERIE**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

, préside la séance en qualité de **PRESIDENT**

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et quitus aux administrateurs,
Affectation des résultats,
Questions diverses.

Le Président donne lecture :

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître **un bénéfice de 14 646,71 Euros**.

B L

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 14 646,71** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **35 853,15** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **14 646,71** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **14 646,71** Euros, de la façon suivante :

Au report à nouveau pour un montant de **14 646,71** Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

L'associé unique, prenant acte de l'expiration du mandat de Monsieur LAURENT BEME, Président, décide de renouveler ledit mandat pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le .

Le Président aura les mêmes pouvoirs que ceux qui lui ont été précédemment dévolus.

Monsieur LAURENT BEME, présent à la réunion, a déclaré accepter le renouvellement de son mandat

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président



ALOLO

S.A.S.U. au capital de 500,00 Euros

Siège social : 886

AVENUE DE LATECOERE

40600 BISCARROSSE

R.C.S :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/07/2024 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

Sélectionner ce texte puis taper touche F9 pour mettre à jour ce champs...

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter un bénéfice de 14 646,71 Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 50,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 50 449,86 Euros
-

Pour copie certifiée conforme

Le Président du Conseil d'Administration



ALOLO PLOMBERIE

S.A.S.U. au capital de 500,00 Euros

Siège social : 886

AVENUE DE LATECOERE

40600 BISCARROSSE

R.C.S : 853 897 981

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023

LAURENT BEME, associé unique et gérant de la société ALOLO PLOMBERIE, soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **231 937,79** Euros contre **128 840,15** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **212 047,76** Euros pour l'exercice, contre **148 122,90** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

Les autres achats et charges externes ressortent à **24 399,33** Euros au 31/12/2023 contre **16 806,38** Euros pour l'exercice précédent.

Les impôts et taxes ressortent à **851,00** Euros au 31/12/2023 contre **982,57** Euros pour l'exercice précédent.

Les salaires et traitements ressortent à **35 624,26** Euros au 31/12/2023 contre **31 850,46** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **12 406,73** Euros au 31/12/2023 et **13 736,34** Euros pour l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **1 744,73** Euros au 31/12/2023 contre **1 456,29** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-128,37** Euros, contre **-1 039,97** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **837,64** Euros au 31/12/2023, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **14 646,71** Euros contre un bénéfice de **13 470,90** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

B.L

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne détient aucune filiale.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris les participations suivantes :

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris le contrôle des sociétés suivantes :

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

Les valeurs immobilisées brutes sont de **15 120,84** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **4 260,28** Euros, soit un montant net de **10 860,56** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **12 605,29** Euros.

Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **76 251,60** Euros, contre **79 205,13** Euros pour l'exercice précédent.

Les créances et disponibilités nettes sont de **32 441,59** Euros, contre **32 247,58** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

Les capitaux propres s'élèvent à **50 999,86** Euros, contre **36 353,15** Euros pour l'exercice antérieur.

Les emprunts et dettes ressortent à **68 553,89** Euros contre **87 704,85** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **228 570,20** Euros au 31/12/2023, contre **165 010,77** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **16 522,44** Euros, contre **16 887,87** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2023** fait ressortir un **bénéfice** de **14 646,71** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **35 853,15** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **14 646,71** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

Au report à nouveau pour un montant de **14 646,71** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ;

B L

ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TABLEAU DES RESULTATS

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des exercices clos depuis sa constitution.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT

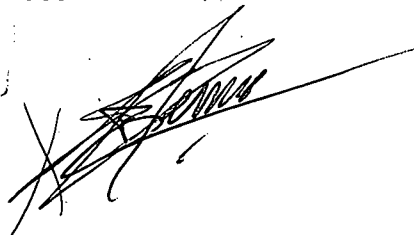
Le mandat de **Monsieur LAURENT BEME**, gérant, vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Nous soumettons à votre approbation le renouvellement de son mandat pour une durée de 1 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à BISCARROSSE

Le 26/07/2024

Le Président



ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

ALOLO PLOMBERIE
S.A.S.U. au capital de 500,00 Euros
Siège social : 886
AVENUE DE LATECOERE
40600 BISCARROSSE
R.C.S : de Mont de Marsan 853 897 981

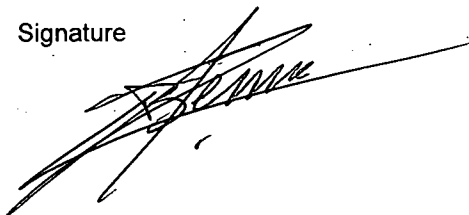
Représentée Mr Laurent Beme

☒ par son représentant légal présidente

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Beme', written over a horizontal line.